



Nouvelles sanctions américaines contre la Cour Pénale Internationale

Description

Le secrétaire d'État américain Marco Rubio a annoncé mercredi 20 août des sanctions à l'encontre de quatre membres de la Cour pénale internationale. Leur tort ? Ils menaceraient la sécurité du pays par leurs investigations menées à l'encontre d'Israël et des États-Unis dans le cadre du génocide en cours à Gaza.

Par l'Agence Média Palestine, le 21 août 2025.

art

Nouvelles sanctions américaines contre la Cour Pénale Internationale



Cour
Pénale
Internationale
International
Criminal
Court

La juge canadienne Kimberley Prost et le juge français Nicolas Guillou sont deux des quatre magistrats de la Cour Pénale Internationale (CPI) sous le coup des sanctions annoncées hier par Marco Rubio, le secrétaire d'Etat américain (l'équivalent du ministre des Affaires étrangères). A leurs noms s'ajoutent ceux de Nazhat Shameem Khan des Îles Fidji et Mame Mandiaye Niang du Sénégal, deux procureurs adjoints à la CPI.

Les Etats-Unis déclarent une menace pour leur sécurité nationale

La Cour Pénale Internationale continue de bafouer la souveraineté nationale et de favoriser la guerre juridique en efforçant d'enquêter, d'arrêter, de détenir et de poursuivre des ressortissants américains et israéliens. En réponse, je sanctionne quatre autres responsables de la CPI. Nous continuerons de demander des comptes aux responsables des actions moralement dénuées de fondement juridique et de la CPI contre les Américains et les Israéliens.

C'est par ce tweet publié hier après-midi que le secrétaire d'Etat américain a annoncé de nouvelles sanctions à l'égard de ces quatre magistrats de la CPI. Un communiqué officiel plus détaillé a également été publié par le Département d'Etat américain.

Différents faits sont reprochés par l'administration américaine aux personnels mis en cause. A chaque fois, les allégations visent des affaires dans lesquelles les Etats-Unis sont impliqués, et pas seulement le dossier palestinien. C'est le cas de la juge canadienne Kimberley Prost, sanctionnée pour son implication dans l'enquête en cours de la CPI sur des crimes de guerre potentiellement commis par des soldats américains en Afghanistan. L'autre juge, le français Nicolas Guillou, est le juge qui préside la chambre préliminaire de la CPI en charge du dossier sur la Palestine. C'est cette chambre qui est à l'origine des mandats d'arrêt émis en novembre 2024 par la CPI pour crimes contre l'humanité à l'encontre du chef du gouvernement israélien Benjamin Netanyahu et de son ministre de la Défense de l'époque, Yoav Gallant.

Les deux procureurs sont quant à eux mis en cause puisqu'ils sont chargés de par leur statut de poursuivre et d'enquêter sur les personnes soupçonnées de crimes contre l'humanité ou de crimes de guerre, ici des citoyens américains et israéliens. Les Etats-Unis déclarent la *politisation* excessive de la CPI et son ingérence dans les affaires internes des deux pays alors que ni les Etats-Unis ni Israël n'en sont membres.

Les réactions internationales

Face à ces sanctions, les réactions de la CPI en premier lieu n'ont pas tardé à tomber, l'organe judiciaire international qualifiant ces sanctions d'*attaque flagrante contre une institution judiciaire impartiale*. Plusieurs pays occidentaux pourtant peu enclins à la fermeté avec les Etats-Unis et Israël ont condamné cette décision, à l'image de la France qui a exprimé sa consternation et sa solidarité à l'égard des magistrats visés par cette décision à travers la voix d'un porte-parole du ministère des Affaires étrangères.

La CPI ne se laisse pas pour autant intimider. Cette dernière a déclaré qu'elle continuerait à *s'acquiescer de ses mandats, sans se laisser décourager, dans le strict respect de son cadre juridique tel qu'adopté par les Etats parties et sans tenir compte de la moindre restriction, pression ou menace*.

De son côté, l'Etat génocidaire israélien a logiquement soutenu les sanctions prononcées par le secrétaire d'Etat américain. En tant que dirigeant d'un pays allié de longue date des Américains, Benjamin Netanyahu a salué *«une mesure ferme contre la campagne de diffamation mensongère à l'égard de l'Etat d'Israël et de son armée, et pour la vérité et la justice»*.

Une politique systématique de sape des instances internationales

Ces sanctions annoncées hier par les Etats-Unis ne sont pas une nouveauté. Elles s'inscrivent plutôt dans la continuité d'une politique extérieure américaine qui vise à miner les autorités internationales. C'est déjà la troisième fois depuis le début de l'année que le secrétaire d'Etat américain Marco Rubio vise des membres de la CPI.

En février dernier, des mesures avaient été prises à l'encontre du procureur de la CPI Karim Khan. Il est le magistrat qui avait requis il y a un an le mandat d'arrêt contre Benjamin Netanyahu, finalement émis en novembre dernier. Même chose pour les sanctions annoncées en juin contre quatre autres membres de la CPI. Les magistrates visées étaient certes différentes, mais elles étaient toutes également impliquées soit dans le dossier des crimes de guerre américains en Afghanistan, soit dans l'émission des mandats d'arrestation contre les responsables politiques israéliens Netanyahu et Gallant.

Dernière affaire similaire en date du mois de juillet dernier, [voici la rapporteuse spéciale des Nations unies pour la Palestine Francesca Albanese était cette fois dans le viseur de Marco Rubio](#). Elle avait subi des sanctions similaires pour son soutien aux procédures en cours à la CPI et sa dénonciation du génocide à Gaza.

date créée
2025/08/21